

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept février à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

**Présents** : Mesdames COSTA, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.

Messieurs CROZY, GARCIA, PERRAUD, PRAVAZ, TASSAN-ZANIN, VERRON.

**Excusés** : Messieurs SARETTA, BERTRAND

Madame GIROD qui a donné pouvoir à Madame LEGAUT

**Secrétaire de séance** : Madame MARTHOUD Catherine

**I. Eclairage public**

Après étude préalable, Monsieur MORIN de la société ÉCLAICITÉ, présente au Conseil Municipal son concept de remplacement de l'éclairage public, grâce à des économies très importantes sur la consommation d'électricité, généralisation des lampes « LED » : la commune financerait sur 10 ans la rénovation de l'ensemble du réseau sans avoir à investir ; s'agissant d'une location avec option d'achat au terme du contrat ; avec une durée de vie des nouveaux matériels bien plus longue (20 à 30 ans) ; et une maintenance garantie par la même société sur les dix premières années.

**II. Délibérations**

1. Eclairage public

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la société ECLAIRCITÉ et autorise le Maire à signer le contrat.

2. Approbation du compte de gestion 2018 du Budget général (M14)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par le Receveur Public de Yenne

3. Vote du compte administratif 2018 du budget général (M14)

Le Compte administratif est voté à l'unanimité, comme suit :

Dépenses de fonctionnement = 536 166.84 €

Recettes de fonctionnement = 643 368.58 €

Résultats de l'exercice 2018 en fonctionnement = 107 201.74 €

Dépenses d'investissement 2018 = 340 255.06 €

Recettes d'investissement 2018 = 147 310.84 €

Résultats d'investissement 2018 = - 192 944.22 €

Rappel du résultats 2017 = 432 098.83 €

D'où résultats cumulés 2018 = 346 356.35 € sachant qu'il reste 311 700 € de restes à réaliser sur des travaux 2018 en cours.

Le résultat du compte administratif 2018 prenant en compte ces restes à réaliser est donc d'un montant de 34 656.35 €

4. Affectation du résultat 2018 sur l'exercice 2019

L'affectation du résultat ci-dessus est voté à l'unanimité

5. Approbation du compte de gestion 2018 du Budget assainissement (M49)  
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par le Receveur Public de Yenne
  
6. Vote du compte administratif 2018 du budget général (M49)  
Le Compte administratif est voté à l'unanimité, comme suit :  
Dépenses de fonctionnement = 65 092.25 €  
Recettes de fonctionnement = 51 165.63 €  
Résultats de l'exercice 2018 en fonctionnement = - 13 926.62 €  
Dépenses d'investissement 2018 = 17 095.86 €  
Recettes d'investissement 2018 = 27 521 €  
Résultats d'investissement 2018 = 10 425.14 €  
Rappel du résultats 2017 = 109 886.68 €  
D'où résultats cumulés 2018 = 106 385.20 €
  
7. Affectation du résultat 2018 sur l'exercice 2019  
L'affectation du résultat ci-dessus est voté à l'unanimité
  
8. Convention Mission d'Expertise et de Suivi des Epanchages (MESE)  
La convention signée tous les 5 ans avec la chambre d'agriculture concernant le suivi des boues de la station d'épuration nous est proposée avec une augmentation du coût dû au fait que leur financement a subi une diminution : le coût restant raisonnable  
Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention
  
9. Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de la cuisine du restaurant scolaire  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental concernant la réfection de la cuisine du restaurant scolaire pour environ 20 000 €

### III. Questions diverses

- a. Organisation de la pause « méridienne » à l'école  
La CCY a demandé à chaque conseil municipal de se positionner quant à la compétence de la pause méridienne en vue du conseil communautaire du 11 mars prochain.  
A l'heure actuelle, la répartition est : 1 heure compétence mairie (temps du repas) et 1 heure compétence CCY (temps de l'animation).

Trois pistes de réflexion ont été débattues :

- Proposition n°1 : Modification de la répartition du temps en 1h30 et 30 minutes, ce qui induirait : une augmentation du financement de la CAF, l'élaboration d'un travail en équipe périscolaire/cantine, les compétences restant inchangées.
  
- Proposition n°2 : Toute la compétence de la pause méridienne passe à la CCY, ce qui induirait l'augmentation du financement de la CAF, reprise des agents, gestion des temps d'animation et de repas par la CCY, commande des repas et inscriptions des familles.

- Proposition n°3 : Compétence de la pause méridienne à la charge de la commune : gestion du personnel périscolaire/communal, gestion des commandes et inscriptions des enfants, perte des financements de la CAF.

A l'issue de la discussion, c'est la proposition n°1 qui a été retenue et qui sera soumise au vote du prochain Conseil communautaire.

b. Points habituels sur les travaux.

La sécurisation sur la route de Saint Paul est achevée avec d'infimes finitions en cours, et il en est de même pour le stationnement de la Mairie-salle des fêtes.

Le clocher de l'Eglise est en cours de montage, avec pose de la couverture avant la fin du mois.

c. Réouverture du Tabac

Les travaux de réparation achevés permettent la réouverture immédiate de ce commerce que notre commune soutient, à travers la régularisation des dernières formalités administratives (signature du bail commercial)

d. Adressage et numérotation des voies

Les observations recueillies auprès des habitants donnent lieu à d'ultimes mises au point avant la prochaine adoption du dispositif par le Conseil Municipal ; laquelle sera suivie de la pose des nouveaux panneaux et plaques avant la fin de l'année.

La séance est levée à 0H20

Prochains Conseils Municipaux

Le vendredi 05 avril

le mercredi 15 mai

à 20h30